

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 984

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tragi-comédie helvétique

Le coup de fil d'Elisabeth Kopp, qui vaut à cette dernière de comparaître devant la Cour pénale fédérale, semble aujourd'hui bien anodin. Par cette brèche se sont engouffrées des révélations en cascade, attestées par l'enquête de la commission parlementaire et complétées par les découvertes de ces derniers jours, dont on n'est pas sûr que la liste est close.

Ces faits, pour sûr, ont fait chuter au plus bas la confiance des citoyennes et des citoyens dans les autorités, tout comme ils ont terni l'image de démocratie-témoin qu'on nous a prêtée et que nous avons cultivée avec complaisance. Et le plagiat en forme de polar commis par Jean Ziegler ne pèse guère en regard de ces faits.

Dès lors l'urgence impose de faire sauter l'abcès et de prendre les mesures propres à empêcher que se reproduise une telle situation.

De la fichomanie mise à jour, Arnold Koller se demandait samedi dernier, face à la TV, s'il fallait rire ou pleurer. Bien sûr, le contenu de certaines fiches apparaît comme proprement courtelinesque, mais néanmoins notre sourire reste figé. Tout d'abord, ce contenu révèle une part d'amateurisme inquiétant s'agissant de services chargés de la sécurité. Et c'est faire preuve d'angélisme que de préconiser, comme certains à gauche, la suppression pure et simple de la police fédérale. Ce n'est pas parce que le danger a été mal identifié qu'il n'existe pas. Mais surtout les informations accumulées, erronées ou non pertinentes, ont pu porter préjudice à de nombreuses personnes. Il s'agit donc de faire la lumière rapidement et sans restriction — communication aux intéressés de leur dossier — et de dédommager tous ceux qui ont été lésés, et ce non seulement au niveau fédéral mais aussi dans les cantons.

Déjà au sein des partis bourgeois, on semble pressé de tourner la page et de concentrer les énergies sur les mesures à prendre pour prévenir de tels dérapages. Il ne s'agit certes pas de sombrer dans l'auto-flagellation et la chasse aux sorcières. Mais établir l'inventaire de ces dérapages et élucider les mécanismes qui ont permis

ces abus, n'est-ce pas la condition nécessaire d'un véritable assainissement?

Le Conseil fédéral a déjà évoqué la publication de directives plus précises relatives à la constitution des fichiers; il est également question d'une législation sur la sécurité de l'Etat. Fort bien. Pourtant la crise actuelle révèle des lacunes plus profondes, que ne sont pas à même de combler quelques prescriptions supplémentaires. C'est l'équilibre des pouvoirs qui est en cause. Du fait du gouvernement de tous les partis, on avait pu croire à un contrôle mutuel déjouant ou, pour le moins, limitant les abus. Il faut déchanter. Nos ministres, tout occupés à leurs tâches multiples, n'ont plus la vue d'ensemble sur l'activité de l'administration, et même pas sur leur propre département. La mine déconfite d'Arnold Koller et de Kaspar Villiger au Téléjournal en disait long à cet égard. Face à cette évolution, le statut constitutionnel du parlement, autorité suprême de la Confédération, ne peut plus faire illusion. Non pas qu'il faille paralyser l'exécutif: la gestion d'un Etat moderne exige un gouvernement qui puisse agir avec souplesse et rapidité. Mais à ce pouvoir accru doit faire face un parlement attentif et doté des moyens qu'exige sa fonction de contrôle. Or jusqu'à présent les députés se sont montrés réticents à améliorer la position du législatif, ses pouvoirs d'investigation. L'occasion est donnée et l'on observera avec attention si l'indignation des partis politiques, exprimée ces jours derniers, débouche sur des mesures concrètes. Le pouvoir politique se nourrit des terrains abandonnés. D'où l'importance du renouveau civique que nous évoquons dans DP 978. D'où notre désaccord avec l'appel au boycott des festivités du 700^e (voir pages 2 et 3). C'est en occupant le terrain, c'est en affirmant haut et fort que cet Etat est leur que groupes de citoyens, organisations de toutes sortes font vivre la démocratie et contribuent au contrôle et à la limitation du pouvoir. Non en le désertant.

JD